



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2011-12-20

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie le 20 décembre 2011 à 20 h 15, sous la présidence du maire Joël Arseneau, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Joël Arseneau, maire
M. Nicolas Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Jean-Jules Boudreau, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M^{me} Marie Landry, conseillère du village de L'Étang-du-Nord
M. Jonathan Lapierre, conseiller du village de Grande-Entrée
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert

M. Hubert Poirier, directeur général, agissant comme greffier adjoint

Quatre personnes assistent également à la séance.

R1112-304

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance d'ajournement est ouverte à 20 h 15 par le maire, Joël Arseneau.

R1112-305

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Jean-Jules Boudreau,
il est résolu à l'unanimité

de reprendre les délibérations de la séance ordinaire du 13 décembre dernier et d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance d'ajournement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Services municipaux
 - 3.1 Administration
 - 3.1.1 Demande à Hydro-Québec et à différents ministères – Intégration de câbles électriques – Nouveau pont entre les villages de Havre-aux-Maisons et de Fatima
 - 3.2 Finances
 - 3.2.1 Équité salariale – Autorisation de paiement des ajustements salariaux
 - 3.2.2 Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement – Autorisation de paiement des frais de déplacement des membres



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2011-12-20

N° de résolution
ou annotation

- 3.3 Travaux publics
- 3.3.1 Dépôt de soumissions – Attribution de contrat — Appel d’offres n° 112 – Acquisition d’un chargeur sur roues 2011
- 3.3.2 Demande d’aide financière révisée au MAMROT dans le cadre du PIQM – Volets 2.1 (égout) et 1.4 (aqueduc) – Projet de La Pointe de Havre-aux-Maisons
4. Affaires diverses :
- Abolition de postes au ministère des Pêches et des Océans
 - Projet d’alimentation en eau potable et réfection de la route 199 – Village de Grande-Entrée – Demandes au MTQ et au MAMROT pour l’établissement des protocoles d’entente en vue de l’exécution des travaux en 2012 et 2013
 - Appropriation de surplus – Rétroactivité salariale – Cadres intermédiaires
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R1112-306

Demande à Hydro-Québec et à différents ministères – Intégration de câbles électriques – Nouveau pont entre les villages de Havre-aux-Maisons et de Fatima

- CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) réalise présentement des travaux relatifs à la construction d’un nouveau pont entre les villages de Havre-aux-Maisons et de Fatima;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se soucie de l’intégration de cette nouvelle structure au paysage;
- CONSIDÉRANT le projet de développement de la Pointe de Havre-aux-Maisons;
- CONSIDÉRANT QUE ces travaux d’envergure constituent une occasion exceptionnelle et unique de reconfigurer l’aménagement des espaces, des infrastructures et des réseaux du secteur, y compris les réseaux de distribution et de transport d’électricité;
- CONSIDÉRANT le scénario préparé par Hydro-Québec favorisant la traverse sous-marine de la ligne de distribution et la relocalisation de la ligne de transport dans l’axe du nouveau pont sur des pylônes tubulaires, à un coût global estimé à 1,5 million \$;
- CONSIDÉRANT l’intérêt de ce scénario pour la Municipalité, ses citoyens et ses partenaires, mais aussi pour Hydro-Québec qui pourrait ainsi sécuriser ses réseaux face



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2011-12-20

aux effets des vents, des marées et de l'érosion dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE le manque de disponibilité financière de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jonathan Lapierre,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine signifie à Hydro-Québec son intérêt pour le scénario proposant la traverse sous-marine de distribution et la relocalisation de la ligne de transport dans l'axe du nouveau pont sur des pylônes tubulaires;

qu'il signifie également son incapacité à engager les sommes nécessaires pour défrayer les coûts estimés;

que le conseil sollicite le soutien du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), du ministère des Transports du Québec (MTQ), du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et d'Hydro-Québec afin qu'ils participent au développement d'un montage financier permettant la réalisation des travaux;

et qu'il sollicite l'appui du député des Îles, Germain Chevarie, et du ministre responsable de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Yves Bolduc, dans cette démarche auprès des partenaires ciblés afin de trouver une solution.

FINANCES

R1112-307

Équité salariale – Autorisation de paiement des ajustements salariaux

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur l'équité salariale, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, à titre d'employeur de 100 salariés et plus, doit établir un programme d'équité salariale applicable à l'ensemble de son entreprise;

CONSIDÉRANT QU' au terme de l'exercice, des ajustements salariaux plus les intérêts doivent être versés à certains salariés selon les modalités prévues à la loi, et ce, rétroactivement au 21 novembre 2001;

CONSIDÉRANT QUE certains dossiers qui nécessitent une vérification de données plus approfondie ne peuvent être réglés en 2011, mais qu'il est approprié de procéder à un premier versement pour les cas réguliers étant donné les intérêts qui courent;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Marie Landry,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2011-12-20

N° de résolution
ou annotation

de procéder au premier versement des ajustements salariaux pour un total en capital et intérêts de 358 649,60 \$, dont une somme de 229 745,98 \$ puisée à même le fonds général de la Municipalité et de 128 903,62 \$ au fonds général de l'agglomération.

R1112-308

Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement – Autorisation de paiement des frais de déplacement des membres

CONSIDÉRANT QU' en vertu du Règlement n° 2002-03 constituant un comité d'urbanisme et d'environnement (CCUE) et en déterminant les règles de régie interne, le conseil peut rembourser aux membres du CCUE, autres que le représentant municipal, des frais de déplacement pour assister aux réunions;

CONSIDÉRANT la demande des membres du CCUE à l'effet d'obtenir le remboursement des frais de déplacement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jonathan Lapierre,
appuyée par Marie Landry,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal autorise le paiement des frais de déplacement aux membres du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement, pour l'année 2011, selon le tarif actuellement en vigueur.

TRAVAUX PUBLICS

R1112-309

Dépôt de soumissions – Attribution de contrat - Appel d'offres n° 112 – Acquisition d'un chargeur sur roues 2011

CONSIDÉRANT QUE le 5 décembre 2011, la Municipalité procédait, par voie d'invitation, à un appel d'offres pour l'acquisition d'un chargeur sur roues 2011;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues, soit les suivantes;

Équipements Robert inc.	71 100 \$ + taxes
J-René Lafond inc.	73 320 \$ + taxes

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Jules Boudreau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil approuve la soumission des Équipements Robert inc., au prix de 71 100 \$ plus les taxes applicables, et autorise le directeur des travaux publics, Jean Richard, à procéder à la signature d'un contrat à cette fin;

que le conseil approuve également un financement par crédit-bail, au taux



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2011-12-20

N° de résolution
ou annotation

maximum de 6,75 %, pour une durée de 60 mois.

R1112-310

Demande d'aide financière révisée au MAMROT dans le cadre du PIQM – Volets 2.1 (égout) et 1.4 (aqueduc) – Projet de La Pointe de Havre-aux-Maisons

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le 13 avril 2010 une résolution visant à déposer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), une demande d'aide financière dans le volet 2.1 pour trois secteurs du village de Havre-aux-Maisons aux prises avec des problèmes de disposition des eaux usées reliés principalement aux activités de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a commencé en 2011 les travaux de construction du nouveau pont d'une valeur de ± 40 millions \$ et que des travaux de terrassement et de voirie sont également prévus en 2012 dans le secteur de La Pointe de Havre-aux-Maisons;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité réalisera obligatoirement, en 2012, en partenariat avec le Centre des loisirs de Havre-aux-Maisons, un projet de développement récréotouristique de 3,5 millions \$ dont les principaux bailleurs de fonds seront Tourisme Québec (programme des croisières) et Développement économique Canada mettant en valeur le secteur de La Pointe;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été révisé en tenant compte des travaux du MTQ et du projet de développement récréotouristique;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche a réalisé une étude d'avant-projet préliminaire, datée du 8 décembre 2011, visant à définir les principaux enjeux techniques et financiers de ce projet modifié dans le secteur de La Pointe de Havre-aux-Maisons;

CONSIDÉRANT la tenue d'une réunion technique le 9 décembre 2011 avec les représentants du MAMROT et le dépôt de cette étude d'avant-projet préliminaire pour discussion;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de réviser la demande d'aide financière préparée à cette fin ainsi que la résolution datée du 13 avril 2010 sous le numéro R1004-096;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Nicolas Arseneau,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2011-12-20

que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dépose officiellement une demande d'aide financière révisée au MAMROT pour le sous-secteur numéro 1, La Pointe de Havre-aux-Maisons, conformément au document ci-joint intitulé « Étude d'avant-projet préliminaire » datée du 8 décembre 2011 et préparée par la firme Roche ltée :

- Volet 2.1 : égout et traitement : ± 1 174 309\$
- Volet 1.4 : remplacement aqueduc : ± 164 174\$
- Volet 1.4 : bouclage des réseaux d'aqueduc : ± 526 318\$

que la firme Roche ltée soit autorisée à préparer une étude technique plus détaillée, si requise par le MAMROT, à répondre aux questions des analystes au besoin et à assister la Municipalité lors des réunions avec les ministères concernés, et ce, pour une somme n'excédant pas 15 000 \$.

AFFAIRES DIVERSES

R1112-311

Abolition de postes au ministère des Pêches et des Océans

CONSIDÉRANT QUE l'industrie de la pêche est le pilier de l'économie aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la mission première du ministère des Pêches et des Océans est de voir à la gestion durable des ressources halieutiques;

CONSIDÉRANT QUE le personnel du bureau régional du ministère des Pêches et des Océans intervient en appui à la conservation et à la gestion durable des ressources halieutiques en collaboration avec l'industrie;

CONSIDÉRANT le rôle primordial du secteur des sciences et des scientifiques de l'Institut Maurice-Lamontagne dans l'évaluation de la biomasse et la saine gestion des ressources marines;

CONSIDÉRANT le partenariat développé entre l'industrie des pêches et les scientifiques de Pêches et Océans dans la gestion des pêches;

CONSIDÉRANT les lacunes encore présentes dans la connaissance des écosystèmes marins et des ressources halieutiques du golfe du Saint-Laurent, alors qu'un débat s'amorce sur la compatibilité des forages pétroliers et gaziers extracôtiers et l'industrie des pêches;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jonathan Lapierre,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine signifie au ministre des Pêches et des Océans ses vives inquiétudes relativement aux annonces



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2011-12-20

N° de résolution
ou annotation

d'abolition de postes dans le personnel du ministère tant dans les bureaux régionaux qu'à l'Institut Maurice-Lamontagne;

que le conseil demande également au ministre de reconsidérer ses orientations et de consolider les effectifs et les services offerts dans les bureaux régionaux ainsi qu'à l'Institut Maurice-Lamontagne;

qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Fédération canadienne des municipalités, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'au député de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, Philip Toone.

R1112-312

Projet d'alimentation en eau potable et réfection de la route 199 – Village de Grande-Entrée – Demandes au MTQ et au MAMROT pour l'établissement de protocoles d'entente en vue de l'exécution des travaux en 2012 et 2013

- CONSIDÉRANT les études d'avant-projet, études préliminaires et point de contrôle PC2, réalisées par la firme Roche ltée pour la définition des travaux admissibles par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et par le ministère des Transports du Québec (MTQ), celles-ci découlant d'un protocole avec le MTQ ou des promesses d'aide financière ont déjà été confirmées pour le projet d'alimentation en eau potable et la réfection de la route 199 dans le village de Grande-Entrée;
- CONSIDÉRANT la résolution adoptée par la Municipalité le 1^{er} octobre 2009 relativement à la demande de maîtrise d'œuvre des travaux conjoints avec le MTQ;
- CONSIDÉRANT le MAMROT a confirmé par écrit des engagements financiers en date du 8 mai 2009 et du 23 septembre 2011;
- CONSIDÉRANT la réunion de coordination tenue le 13 décembre 2011 avec le MTQ où il a été convenu que la Municipalité signifie son accord concernant certains éléments techniques et administratifs;
- CONSIDÉRANT QUE la réunion technique tenue le 18 octobre 2011 avec le MAMROT où il a été notamment discuté des travaux admissibles dans le cadre des deux protocoles à intervenir avec ce ministère, des montants maximums admissibles annoncés et des estimations des travaux en dollars de 2012 et 2013, soit les années de réalisation du projet en question;
- CONSIDÉRANT QUE les services de la firme Roche ltée ont été retenus le 1^{er} octobre 2009 relativement aux études préliminaires, les plans et devis ainsi que pour la surveillance et gérance des travaux municipaux et de voirie du MTQ;



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2011-12-20

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des modifications et des ajustements au projet à la suite des études préliminaires et PC2 réalisés tant pour le MTQ que pour des fins de justification au MAMROT;

CONSIDÉRANT QU' il est requis d'adopter une résolution demandant, tant au MAMROT qu'au MTQ, que soit transmis à la Municipalité les protocoles d'entente pour l'exécution des travaux, selon les échéanciers discutés ou convenus avec ces ministères, soit le lot 1 en 2012 (Puits, réservoir, chemins de Ceinture, du Bassin Ouest et Pealey ainsi que la route 199 à partir du chemin du Bassin Ouest jusqu'au quai) et le lot 2 en 2013 (route 199, de l'église au chemin du Bassin Ouest) et, en conséquence, obtenir le financement ajusté aux coûts des travaux qui seront exécutés en 2012 et 2013;

PAR CONSÉQUENT,

sur une proposition de Jonathan Lapierre,
appuyée par Marie Landry,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine demande aux représentants du MAMROT ainsi qu'à ceux du MTQ les protocoles d'entente relatifs à la réalisation des travaux annoncés ou planifiés et les budgets correspondant aux estimations établies par la firme Roche ltée en décembre 2011;

que le conseil accepte les modifications techniques proposées par le MTQ en date du 13 décembre 2011, soit :

- l'urbanisation de la route 199 au droit des travaux d'aqueduc projetés dans l'axe de la route 199, du début de la zone urbanisée près de l'église jusqu'au quai, incluant le réaménagement de la courbe du chemin Pealey et les travaux connexes le long du tracé
- l'aménagement d'une aire de virage sur le quai délimitant la fin de la route 199

que le conseil confirme sa volonté de réaliser ses travaux d'aqueduc conjointement et simultanément à ceux du MTQ selon un échéancier projeté en 2012 et 2013, conformément à ce qui a été convenu lors des récentes réunions de coordination;

que le conseil demande au MTQ l'établissement d'une entente particulière concernant le partage des coûts de voirie et de pavage au-dessus des tranchées conjointes, laquelle entente serait basée sur l'option C présentée au MTQ le 19 décembre 2011;

que le conseil demande au MAMROT la révision des coûts admissibles dans le volet 2.1 basée sur l'estimation et les documents justificatifs préparés par la firme Roche ltée et datés du 19 décembre 2011.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2011-12-20

N° de résolution
ou annotation

R1112-313

Appropriation de surplus – Rétroactivité salariale – Cadres intermédiaires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris des discussions concernant le renouvellement de l'entente relative aux conditions de travail de ses cadres intermédiaires;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit le versement d'une rétroactivité salariale de 30 431 \$ pour l'année 2010;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Nicolas Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil autorise le paiement de la rétroactivité salariale 2010 des cadres intermédiaires selon la répartition suivante : 11 517 \$ provenant du fonds général de l'agglomération et 18 914 \$ du fonds général de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

N1112-314

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui font l'objet d'interventions sont :

- ❖ Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement
- ❖ Intégration des câbles d'Hydro-Québec et de Télébec – Nouveau pont
- ❖ Un citoyen offre aux membres du conseil ses vœux de joyeuses fêtes et de bonne année 2012

R1112-315

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Nicolas Arseneau, appuyée par Roger Chevarie, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 55.

Joël Arseneau, maire

Hubert Poirier, directeur général et greffier
adjoint